



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 13
MISE À DISPOSITION DE SERVICE À LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND
POUR LA MAINTENANCE ÉLECTROMÉCANIQUE DES FONTAINES :
RÉGULARISATIONS 2019 ET PRÉVISIONS 2020

Le service Process industriels de la Direction du cycle de l'eau de Clermont Auvergne Métropole est mis à disposition de la ville de Clermont-Ferrand pour assurer la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines communales recyclées et non recyclées.

La convention de mise à disposition de service descendante a été approuvée par le conseil métropolitain du 29 juin 2018 et par le conseil municipal du 28 septembre 2018.

La convention prévoit l'élaboration d'une fiche sectorielle prévisionnelle pour l'année en cours et, si une différence apparaît entre la prévision et le montant constaté dans le compte administratif et validé par la collectivité bénéficiaire, l'élaboration d'une fiche sectorielle de régularisation pour l'année précédente.

Il convient de régulariser le coût 2019. En effet, le coût prévisionnel était basé sur une activité prévisionnelle de 400 heures de travail. Finalement, 764 heures ont été réalisées, dont 724 heures de maintenance sur les fontaines et 40 heures d'intervention en assistance à maîtrise d'ouvrage. La régularisation s'élève à 12 807 € en faveur de la métropole.

Le coût prévisionnel 2020 est calculé sur la base de 400 heures de maintenance sur les fontaines et 70 heures d'assistance à maîtrise d'ouvrage et s'élève à 17 156 €.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission :

- d'approuver les dispositions de la fiche sectorielle 2019 jointe en annexe afin d'effectuer les régularisations nécessaires ;
- d'approuver les dispositions de la fiche sectorielle avec le coût prévisionnel 2020 afin d'émettre les mandats correspondants.

Fiche sectorielle de mutualisation- Réel 2019
Mise à disposition du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des
Systèmes Industriels de la Direction du Cycle de l'Eau au profit de la Ville de Clermont-
Ferrand

Délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2018
 Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

Pour Clermont Auvergne Métropole:

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau- service Process Industriels
 Chef de service : Monsieur Collay
 Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur Castellan

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Direction du Patrimoine Bâti
 Directrice : Madame Morisset
 Référents avec la Métropole : Monsieur Cavagna (suivi entretien-maintenance)
 Monsieur Gilbert (suivi investissements)

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrises d'œuvres pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.

La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

Détail des montants réels pour l'année 2019 :

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Pour rappel : prévisionnel 2019			
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	10 620 €	4 239 €	14 859 €
Total			14 859€
Réel 2019			
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	24 005 €	3 661 €	27 666 €
Total			27 666 €

L'écart entre le prévisionnel 2019 et l'activité réelle s'élève à 12 807 euros, qui se décomposent comme suit : 13 385 euros à recouvrer par la Métropole au titre de la masse salariale et 578 euros à rembourser à la Ville de Clermont-Ferrand au titre des dépenses directes affectées à l'exercice de la mission.

Fiche sectorielle de mutualisation- prévisionnel 2020
Mise à disposition du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des
Systèmes Industriels de la Direction du Cycle de l'Eau au profit de la Ville de Clermont-
Ferrand

Délibération du Conseil métropolitain du 29 juin 2018
 Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

Pour Clermont Auvergne Métropole:

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau- service Process Industriels
 Chef de service : Monsieur Collay
 Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur Castellan

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Direction du patrimoine Bâti
 Directeur : Madame Morisset
 Référents avec la Métropole : Monsieur Debuire (suivi entretien-maintenance)
 Monsieur Gilbert (suivi investissements)

Objet de la mise à disposition :

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrises d'œuvres et de maîtrises d'ouvrages pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.
 La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2020 :

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	14 886 €	2 270 €	17 156 €
Total			17 156 €

Le montant prévisionnel pour cette mise à disposition s'élève à **17 156 €**.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 OCT. 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS